

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

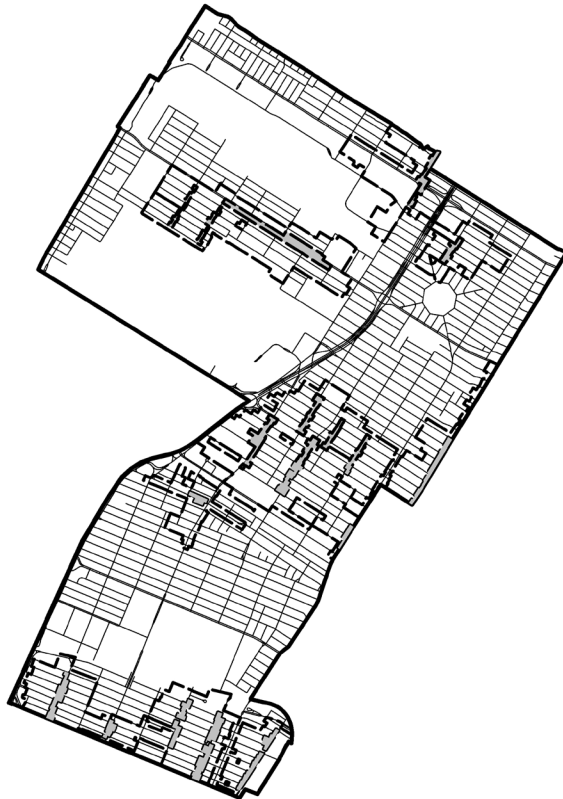
1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 3 février 2026 le premier projet de règlement **01-283-125** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement. ».

L'objet de ce projet de règlement est d'adopter des normes pour permettre une certaine consolidation de commerces et pour assurer une desserte commerciale de quartier.

Le projet de règlement détaillé est disponible pour consultation.

Ce projet vise les zones suivantes C01-011, C01-012, H01-034, C01-073, C01-074, C01-078, C01-082, C01-083, C01-087, C01-088, C01-116, C01-117, C01-119, C02-046, C02-095, C02-123, C02-124, C02-172, C02-195, C03-017, C03-018, C03-026, C03-035, C03-040, C03-041, C03-068, C03-095, C04-029, C04-032, C04-040, C04-049, C04-054, C04-102.

Ce territoire ainsi visé est montré ci-dessous :



2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **12 février 2026 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **5 au 12 février 2026 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-8716.

3. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 4 février 2026

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers